



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Réseau Agriculture

57, rue Cuvier
75 231 PARIS CEDEX 05

Tél. : 01 45 87 09 55

Fax : 01 43 36 84 67

agriculture@fne.asso.fr

Dossier suivi par : Lionel Vilain

Paris, le 14 janvier 2009

Certification HVE, contribution au débat

Quelle sera la place de l'agriculture de Haute Valeur Environnementale dans le paysage agricole français et européen ? Une simple niche commerciale ou une adaptation de l'agriculture face aux enjeux écologiques d'aujourd'hui ? En clair, s'agit-il d'un nouveau concept destiné à favoriser une agriculture écologiquement saine en valorisant les pratiques agricoles vertueuses au plan environnemental, ou s'agit-il d'un simple effet d'annonce destiné à s'intercaler entre l'agriculture biologique et la production agricole conventionnelle ? Si l'on souhaite autre chose qu'une opération de marketing sans lendemain, la certification de l'agriculture HVE devra nécessairement reposer sur une définition claire et sans ambiguïté.

Quelle(s) définition(s) de l'agriculture de haute valeur environnementale ?

L'agriculture biologique a trouvé son marché (la France est importateur net de produit bio), parce qu'elle repose sur une définition simple, crédible et immédiatement compréhensible par les consommateurs (pas de produits chimiques de synthèse). A l'inverse, par son manque de lisibilité, l'agriculture raisonnée a été lourdement pénalisée et délaissée des consommateurs qui n'y ont vu qu'une simple démarche commerciale. Malgré leurs intérêts réels, l'agriculture intégrée et l'agriculture durable ont encore plus de mal à trouver leurs marchés tant leurs définitions sont illisibles pour l'essentiel des consommateurs.

Il est donc essentiel de définir précisément ce que signifie exactement le vocable Haute Valeur Environnementale. Or si les mots ont encore un sens, **une agriculture de haute valeur environnementale devrait être une agriculture qui produit simultanément des aliments et des milieux de qualité**. Beaucoup d'agriculteurs pourraient d'ailleurs se reconnaître dans cette définition et notamment tous ceux qui valorisent des systèmes agricoles économes en intrants. Il existe en effet une très forte liaison entre l'artificialisation et la dégradation du milieu et le niveau de dépendance aux intrants.

Pour cette raison, ce qui caractérise l'agriculture de haute valeur environnementale est d'une part, la proportion de l'espace qu'elle laisse à la nature et d'autre part, son taux de dépendance aux intrants. L'agriculture HVE pourrait ainsi se définir simplement par ces 2 indicateurs synthétiques et globaux. En effet, parce qu'il est directement relié à la consommation d'engrais, de pesticides, de fuel, d'aliments du bétail, de produits vétérinaires, d'eau d'irrigation et autres consommables, **le taux de dépendance aux intrants signe quel type d'agriculture est mis en œuvre et exprime le niveau d'intensification de l'exploitation alors que le taux d'infrastructures agroécologiques (haies, bosquets, arbres isolés, prairies permanentes...), exprime indirectement un niveau d'artificialisation de l'espace**.

Il est bien sûr toujours possible de rajouter des indicateurs et des complications supplémentaires au dispositif de certification envisagé. Mais s'agissant **d'indicateurs de**

résultat, il est indispensable de laisser le plus de souplesse possible dans les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Les systèmes techniques à bas niveau d'intrants reposent en effet sur une véritable agronomie, où l'herbe et la culture des légumineuses remplacent les tourteaux brésiliens et où les rotations longues et les assolements diversifiés remplacent l'essentiel des pesticides. Il existe ainsi d'innombrables combinaisons productives qui limitent la dépendance aux intrants et s'accompagnent d'une valorisation optimale du milieu. Contrairement aux systèmes agricoles conventionnels qui transforment des intrants énergétiques, agrochimiques, génétiques, et mécaniques en simple matière première pour l'industrie agroalimentaire, les systèmes à bas niveaux d'intrants, économes dans leurs consommations en eau, énergie et ressources naturelles, produisent des aliments de qualité dans des milieux de qualité.

Concept relatif ou concept absolu ?

Pour des raisons essentielles de crédibilité, la qualification « haute valeur environnementale » ne peut pas être un concept « relatif » qui supposerait que les critères de qualification soient modulés en fonction de telle ou telle région ou pour tel ou tel système de production. Il est en effet impossible de considérer que ce qui est vrai en Limousin ne l'est plus en Beauce ou en Bretagne au prétexte que les traditions d'open field ou la dépendance fourragère des systèmes hors sols ne rentrent pas dans les critères de l'agriculture de haute valeur environnementale. **Il faut donc des critères uniques, pertinents au plan agronomique et écologique sur l'ensemble du territoire.**

France Nature Environnement tient à rappeler ses propositions : l'agriculture HVE se définit par un taux d'infrastructures agroécologiques d'au moins 10 % de la SAU et par un taux de dépendance aux intrants inférieur à 30 % du chiffre d'affaires. Ces seuils sont généralement atteints simultanément par toute l'agriculture herbagère qui produit l'essentiel de ses fourrages à partir des potentialités offertes par le milieu. Elle produit de ce fait du lait, des fromages et de la viande de qualité ainsi que des paysages et des terroirs diversifiés.

Si en moyenne nationale (toutes productions confondues), l'agriculture française dépense un peu plus de 60 % de son chiffre d'affaires sous forme d'intrants, on constate que pour toutes les productions, il existe des systèmes très économes en intrants qui ont su développer une autre rentabilité, davantage fondée sur la baisse des charges plutôt que sur la maximisation des produits. A long terme, face au renchérissement inéluctable du prix de l'énergie et des intrants, cette stratégie est la plus solide et la plus reproductible.

Pour toutes les productions agricoles, il existe donc des voies de progression possibles même si pour certaines exploitations une véritable (r)évolution agroécologique est nécessaire. Par exemple, pour limiter leur dépendance en céréales et tourteaux, les productions granivores hors sol (porcins, volailles), devront progressivement chercher à produire leurs aliments ce qui contribuera simultanément à limiter leur vulnérabilité économique vis-à-vis des cours mondiaux et des formulateurs d'aliment du bétail, et ce qui permettra enfin une adéquation entre les quantités d'effluent produites et les surfaces disponibles...

Le taux d'infrastructure agroécologique des exploitations agricoles HVE ne peut pas non plus être variable selon la région car c'est une des conditions de base de l'agronomie à faible impact écologique.

Ainsi, des haies ou bandes enherbées disposées selon les courbes de niveau, constituent un obstacle physique au ruissellement, limitent le transport des éléments fertilisants, des pesticides et des sédiments et protègent ainsi l'eau et les sols en limitant des phénomènes érosifs. Lorsqu'elles séparent de trop grandes parcelles, les bandes enherbées permettent une observation des cultures (et des éventuels ravageurs), au cœur même des parcelles. Au plan de la biodiversité, elles constituent des zones de quiétude pour la flore et la faune sauvages : refuge pour les insectes auxiliaires (carabes, syrphes etc.), et autres animaux sauvages (lièvres, etc.) ; habitats de nidification pour les oiseaux de plaine (perdrix, faisans, alouettes, etc.) ; lieu d'alimentation pour les poussins, etc. Ces dernières fonctions sont naturellement renforcées si les bandes enherbées (qui ne sont ni fertilisées ni traitées) sont en connexion avec d'autres infrastructures agroécologiques.

Sur beaucoup d'exploitations il existe des parcelles et des milieux d'une utilité très marginale pour l'agriculture. Ces milieux (talus en pente, fourrières, berges de rivières...), ou ces parcelles trop petites ou trop difficiles à travailler compte tenu de leurs formes, de leurs potentialités et de leurs emplacements, peuvent être habilement valorisés par des IAE. Une plantation de châtaigniers (ou d'acacias ?), pourrait ainsi fournir des piquets et du bois de chauffage dans une vingtaine d'années. Des merisiers ou des noyers pourraient accompagner utilement les rivières et ruisseaux et être valorisés à terme comme bois de menuiserie. Des essences truffières pourraient également apporter à terme un complément de revenu ou simplement quelques satisfactions gastronomiques...

Quelle valorisation économique ?

La certification HVE pourrait favoriser l'évolution de l'agriculture française vers plus d'autonomie (énergétique, semencière, agrochimique, fourragère...), en confortant ainsi notre sécurité alimentaire à long terme, à condition qu'une véritable reconnaissance et valorisation économique accompagnent les productions HVE. Or les seules lois du marché seront insuffisantes pour susciter une véritable adhésion de la profession. En production laitière par exemple, on imagine mal une collecte spécifique du lait issu d'exploitation HVE et le label ou la certification HVE ne pourront pas valoriser (sauf micro-niche) les services écologiques rendus par ces exploitations. De façon générale, il semble que seuls les circuits courts pourraient valoriser la certification (en concurrence avec la production sous label AB) ce qui sera notoirement insuffisant pour constituer le véritable saut qualitatif qui est attendu.

Il est donc indispensable d'aller bien au delà des faibles incitations financière prévues et de **rémunérer les services écologiques** rendus aux territoires et à la société par l'agriculture de haute valeur environnementale.